



## Informations communales

### Marché d'automne

La Commission embellissement et le Conseil communal ont le plaisir de vous convier au prochain marché des producteurs et artisans, le samedi 4 novembre 2023 de 9h à 14h, à la halle polyvalente. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer jusqu'au 27 octobre au [secretariat@fontenais.ch](mailto:secretariat@fontenais.ch)

**Une bourse d'hiver** sera organisée dans le cadre du marché, vous pourrez vendre le matériel de ski, casques, vêtements, accessoires, patins à glace, etc.

Tous les articles doivent être munis d'une étiquette cartonnée, attachée avec de la ficelle, indiquant le prix. Le vendeur devra lister les articles de sa vente sur papier A4, en y incluant : nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail. Le matériel est à déposer samedi 4 novembre à 9 heures, à la halle polyvalente.

### Mérites sportifs et culturels

Dans le cadre du marché d'automne, la Commission embellissement va organiser la remise des mérites sportifs et culturels. Cette manifestation a pour but de relever les sociétés, membres ou particuliers s'étant distingués dans une discipline sportive ou culturelle au sens le plus large du terme. A cet effet, nous vous demandons de nous signaler tout évènement de ce genre, au [secretariat@fontenais.ch](mailto:secretariat@fontenais.ch) mention « Mérites 2023 ».

### Incinération en plein air

En zone d'habitation, les feux de branchages, feuilles mortes et autres déchets verts sont formellement interdits. Les fautifs seront amendables selon les directives cantonales. La seule exception concerne les grillades qui peuvent être réalisées avec du bois bien sec, pour autant que cela ne génère pas de fumée excessive. Les particules fines émises par l'incinération des déchets verts, nuisent à la qualité de l'air et impactent la santé de la population.

On peut valoriser les déchets verts en pratiquant le compostage dans son jardin, en les utilisant pour pailler le jardin et en créant des abris favorisant la biodiversité avec les feuilles et branchages. Plus de détails sont disponibles sous l'onglet « Déchets verts et restes de repas » depuis <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Dechets/Dechets.html>

### Vidange de piscines privées

Avec la fin d'été qui s'annonce, l'Office de l'environnement met en garde la population quant à la vidange des piscines. Le déversement dans la nature d'eau contenant du chlore ainsi que d'autres produits d'entretien est en effet interdit. Les piscines doivent absolument être vidées dans le réseau d'eaux usées. La plupart des grilles sises sur les routes cantonales et communales arrivent également directement dans les cours d'eau.

De manière générale, il est donc impératif de connaître sur sa propriété les types et la localisation des différentes grilles et tuyaux d'évacuation.

## **Taille des arbres, buissons et haies vives**

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la Loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon que les branches ne pénètrent dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci. Les buissons et haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords de croisements, débouchés ainsi qu'à l'intérieur des courbes sont taillés à une hauteur maximale de 80 cm (article 76 LCER). Une haie en bordure de route partout ailleurs dans la commune aura une hauteur de 1m20. Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives jusqu'à la fin février, conformément aux précédentes directives.

## **Eclairage public**

L'extinction des luminaires se poursuivra jusqu'à nouvel avis selon l'horaire actuel, de 23h à 5h30. Les économies réalisées contribuent à l'assainissement des installations de l'éclairage public.

## **Cartons du cœur**

Le ramassage de marchandises des Cartons du cœur aura lieu dans les magasins du district de Porrentruy le samedi 25 novembre 2023. Dès le 6 novembre, un caddie sera disponible à l'entrée des magasins. Afin que l'action soit efficace, l'association cherche des bénévoles pour quelques heures, en cas d'intérêt ou pour tout renseignement : [johanna.r@bluewin.ch](mailto:johanna.r@bluewin.ch) ou au 079 798 59 87 le mardi de 8h30 à 11h30.

## **Ramassage des poubelles**

Les prochaines dates déplacées en raison de jours fériés, seront les 14 novembre et 27 décembre. Pour rappel, le MémoDéchets est à conserver, l'application mobile renseigne également sur les tournées de collectes.

Le Conseil communal